

Compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 25 Mars 2019 de 18h10 à 19h10

La présidence du Conseil est assurée par Mme Guicquéro, Principale du collège

Le secrétaire du conseil est assuré par Mr Genty, parent d'élève

Sont présents :

Administration collège : Mme Guicquéro (Principale), M. Treacher (Principal adjoint), Mme Boussik (Gestionnaire), Mme Vince (CPE), Mme Béchu (Fondé de pouvoirs)

Membres consultatifs : Mme Noel, adjointe au Maire, Mme Badouix, Conseillère Municipale

Délégués professeurs : M. Remblière, Mme Canniccioni, M. Call Futy, Mme Baumann, Mme Simon, Mme Ducancel, Mme Baptista-Lapitre

Délégué élève : David Faillaufaix

Parents élèves : Sandrine Magnier, Arnaud Collot, Cécile Smadja, Emmanuel Genty

Le quorum est atteint.

Soit un total de 19 présents dont 16 votants

Le conseil d'administration débute à 18h10.

Modification de l'ordre du jour :

Le point 5 : questions diverses est annulé faute de questions. Il est remplacé par le vote pour l'avenant financier fixant l'utilisation des équipements communaux sportifs d'Epinais.

1 – Vote pour le compte rendu du CA du 11 Février 2019

Le compte rendu du CA du 11/02/2019 est voté à l'unanimité

Vote : 16 voix pour

2 – Vote pour le rapport du compte financier 2018 en dépenses et en recettes

Vote 16 voix pour

Il est présenté aux membres du CA le rapport des comptes financiers pour l'année 2018. Le résultat comptable de l'exercice sur l'exécution budgétaire est positif, il s'élève à +10 597,88€

2.1 : Recettes

Le montant des recettes est de 458 886.34€, réparti :

- Service Général : 162 134,53€
- Services spéciaux : 290 230,86€ (dont 279 009.86€ pour le service restauration)
- Opérations en capital : 6 520,95€

Les recettes perçues par le collège proviennent :

- Des familles : 277 298,70€, représentant 60% des recettes globales
- Du Conseil Départemental : 127 215,48€, représentant 27% des recettes globales (65 078€ de subvention de fonctionnement, 29 670.05€ pour la restauration, 21 252,00€ pour la location des équipements sportifs,...)
- De l'Etat : 26 674,61€, représentant 5,81% (12 245,22 € pour les manuels, 11 221€ pour les bourses attribuées à 42 élèves, 1 100,55€ pour les droits de reproduction). Ce montant est le plus faible depuis 2016.

2.2 : Dépenses

Le montant des dépenses s'élève à 448 288,46€, réparti :

- Service Général : 170 740,18€
- Services spéciaux : 277 548,28€ (dont 266 327.28€ pour le service restauration)
- Opérations en capital : 0€

Ce montant de 448 288,46€ est le plus faible depuis 2014.

La restauration est la partie la plus importante des dépenses (266 327,28€).

Activité pédagogique = 65 018,31€, Administration et Logistique = 74 768,98€, Vie de l'élève = 30 952,89€, Service Bourses Nationales = 11 221,00€

Notes :

- Factures : Seules les factures d'eau sont payées directement par le collège, les autres charges sont payées par le Conseil Départemental
- Repas : Le coût net du repas est de 1,98€ (ce qui est dans l'assiette). Le prix de base d'un repas est calculé sur la base de 3,30€ dont 26% sont versés au Conseil Départemental (frais

liés au personnel et fond commun en cas urgence) et 15% pour les charges communes (chauffage...). Tout repas facturé au dessus de 3,30€, le surplus est directement versé au Conseil Départemental. Il est expliqué que l'excédent des recettes est lié au fonctionnement en cuisine autonome, notamment parce qu'à partir du mois de juin, moins de repas sont servis à cause des examens (examens,...). Cet excédent permet notamment de pouvoir faire des repas à thèmes. Il est expliqué que les établissements en cuisine centralisée ont des dépenses supérieures aux recettes.

2.3 : La capacité d'autofinancement (CAF)

Le CAF est de + 7 614,39 € qui correspondent au surplus monétaire dégagé par les opérations de gestion du collège.

La CAF est la capacité d'autofinancement lorsque la capacité est positive ou IAF, Insuffisance d'autofinancement lorsque celle-ci est négative.

2.4 : Le fond de roulement (FDR)

Le montant du Fond de roulement d'élève à 72 432,43€. Il était de 64 618,04€ au 31 décembre 2018. La variation de 7614,39€ est liée aux amortissements réalisés par le collège.

Le Fond de roulement intègre le stock des denrées alimentaires. Capacité de prélèvement 33487.67€

Le besoin en fond de roulement (BFDR) s'élève à -62056,01€. Le BFDR représente l'actif circulant – les dettes. Ce montant indique que le collège peut sortir de la trésorerie rapidement en cas d'imprévu.

3 – Vote pour l'intégration des résultats 2018 sur le compte du service général

Vote 16 voix pour

Le CA approuve l'intégration des résultats 2018 sur le compte du service général.

4 – Prélèvement sur fond de réserve

Vote 16 voix pour

Le conseil vote pour un prélèvement d'un montant de 12 700.00€ du fond de réserve comme suit

- 1 000€ pour l'infirmerie (dont l'achat d'un audiomètre neuf pour 650€ alors que le coût de la réparation d'élève à 250€, l'appareil est âgé de 6 ans et achat d'autres fournitures)

- 4700€ dont 1500€ pour l'entretien de l'espace vert (taillage de la haie du fond de la cuisine jusqu'au bâtiment administratif), nettoyage des vitres (5 ans que cela n'a pas été pas fait), intervention Securicom (dysfonctionnement de l'alarme anti-intrusion installée récemment)
- 2000€ pour la demi-pension avec l'achat d'assiettes + remplacement des verres par des verres en plastique (qui peuvent passer au lave-vaisselle)
- 2000 € pour du matériel pédagogique (vidéoprojecteurs et/ou ampoules pour vidéoprojecteur)
- 3000 € pour l'entretien informatique si il n'y a pas de professeur référent de nommé à la rentrée

5 – Vote pour l'avenant financier fixant l'utilisation des équipements communaux sportifs d'Epinay

Vote 16 voix pour

Avenant numéro 3, le conseil vote le montant de 20 412€ pour l'utilisation des équipements de la ville d'Epinay Sur Orge (Gymnase, stade,...).

Le Conseil d'administration se termine à 19h10.

Le secrétaire de séance

M. GENTY



La Principale du Collège

Mme GUICQUERO

